

-----  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie-Claire	PELHATRE Michel
PICOUAYS Jacqueline	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	GODET Pascal	LUCAS Dominique
RAULT Annie	BERNAY Marie-Hélène	FOURE Jean-Luc
LEMONNIER Rosanna	MENARD Vanessa	AMBROISE Fabienne
KERJEAN Nathalie	PLAYE Sarah	LE PROVOST Guy
GUILLEMOT Jean-Claude	CAYET Laurette	

Absents Excusés : Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Monsieur LEPROVOST Guy, Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LEBRETON, Monsieur GUDEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal.

**Secrétaire de séance :** Madame KERJEAN Nathalie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021.

**PERSONNEL**

***Recrutement contractuel au poste d'agent polyvalent Scolaire et Péri-scolaire***

Le conseil municipal décide de recruter un agent polyvalent à temps non complet, durée hebdomadaire de service 13.09 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 5 juillet 2022 au grade d'Adjoint Technique Territorial 1<sup>er</sup> échelon.

***Personnels contractuels, titulaires et stagiaires : avantage en nature repas***

Le conseil municipal autorise l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel contractuel, titulaire et non titulaire du service scolaire, périscolaire et de la cantine.

***Contrat d'apprentissage***

Le conseil municipal :

➤ Décide :

- ❖ De recourir au contrat d'apprentissage,
- ❖ De conclure, dès la rentrée scolaire 2021-2022, 1 contrat d'apprentissage :
  - Niveau CAP, pour un poste en alternance dans le domaine des espaces verts.
  - Définition du poste :  
 70% du travail portera sur des travaux d'entretien des espaces verts : tonte, désherbage, débroussaillage, taille arbustes, taille de haies, arrosage ; 15 % sur de la création : maçonnerie, plantation, création de pelouse et 15 % sera

sur des travaux plus polyvalents hors espaces verts (nettoyage, voirie, mécanique)

**TRAVAUX – URBANISME**

***Syndicat Départemental d'Energie : luminaire à Bellevue***

Le conseil municipal approuve les travaux concernant Mât Q0840 luminaire à Bellevue, coût des travaux 717.60 €.

***Syndicat Départemental d'Energie : Effacement des réseaux rue du Stade »***

Le conseil municipal approuve :

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue du stade et allée du stade » pour un montant de 29 640 €.

-Le projet de constructions des infrastructures souterraines de communications électroniques pour un montant de 18 400 € TTC.

**FINANCES**

***Demande de subvention à la région pour la réhabilitation de la mairie***

Le conseil municipal : :

- Décide solliciter une subvention de 71 250 € à la Région Bretagne dans le cadre « bien vivre partout en Bretagne »

- Approuve le plan de financement :

<b>Montant HT Total</b> (ou TTC en cas de non récupération de la TVA) : 529 000			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b> (préciser si obtenues, sollicitées)	
Poste	Montant (€)	Financier	Montant (€)
Travaux	450 000	Etat DETR	95 000
Mobilier Equipement numérique	25 000	Etat DSIL relance	106 750
		Région 15 %	71 250
		CEE	10 000
Honoraires	54 000	Autofinancement	246 000
Total	529 000	Total	529 000

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Suzanne LEBRETON